

MOI, JAQUET VIGNYOD, MEUNIER À TROISTORRENTS, POUR LES MIENS ET MA DESCENDANCE ¹

✂️ PIERRE-ALAIN BEZAT, ARCHIVISTE DE LA VILLE DE MONTHEY ✂️

Pour le salut de mon âme

Il s'appelle Jaquet Vignyod. Il est né autour de 1340-1350 à Troistorrents, petit bourg de la châtellenie de Monthey et c'est là qu'il passera l'essentiel de sa vie. Marié, il a trois enfants connus, Jean, Jacquemet et Pierre. Dans son testament du 11 janvier 1401, il dispose de ses biens en faveur de sa descendance et lègue un muid de froment à remettre chaque année à l'autel de Saint-Antoine en l'église du lieu². Cette donation faite à « l'article de la mort » et dans une perspective de « remède à son âme », stipule encore que la moitié de cette rente, soit quatre coupes de froment, sera hypothéquée sur deux moulins situés à la Tynaz³; l'un étant placé au-dessus du pont qui surplombe le torrent, l'autre au-dessous. En contrepartie de ce legs, le curé, Guillaume Raficel, dira tous les lundis une messe pour la rémission de son âme, celles de ses parents et de ses ancêtres. Cet office sera annoncé au son de la cloche et le testateur de préciser que quatre de ces messes devront être accomplies sur l'autel principal. Dix ans plus tôt, le 14 septembre 1390, Jaquet, sentant peut-être une première fois venir la fin, avait prodigué 7 sous mauriçois à la même église, pour 12 messes annuelles, et 60 sous à la confrérie du Saint-Esprit⁴.

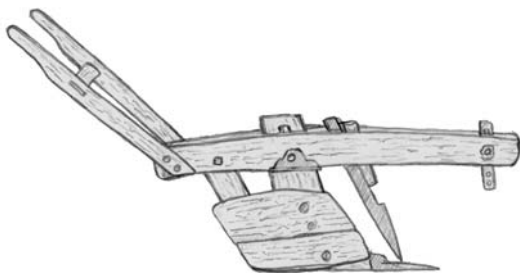
Meunier à la Tine, disons plutôt propriétaire des moulins, Jaquet Vignyod est un personnage aisé, un paysan cossu à l'abri



Le site des moulins de la Tine à Troistorrents aujourd'hui. (Photo G. Berthoud)

du besoin. Notre homme détient deux maisons : une au village de Troistorrents qu'il habite avec sa famille, et une autre au hameau de Colleires qu'il loue à un dénommé Pierre Grangier. Côté terre, il dispose d'environ sept hectares répartis pour moitié en champs et en prés ; quelques portions de forêt et trois parchets de vigne. Tout n'est pas d'un tenant bien sûr, mais les parcelles de son domaine ne sont pas trop éparpillées. Elles occupent les terres les meilleures et les mieux exposées de la Vallée. Il a su, avec beaucoup d'habileté, vendre les fonds trop excentrés et acquérir en compensation les bonnes terres proches de ses possessions. D'autre part, chose rare, il possède un train de labour complet, comprenant charrue et animal de trait. Et pour l'époque ce n'est pas rien ! Une amende tirée des comptes de la châtellenie de Monthey de l'année 1354 révèle qu'un dénommé Rogoz a volé un anneau en fer appartenant à la charrue de Jean Vignyod, le père de Jaquet⁵.

A Troistorrents, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, seuls cinq ménages disposent de « bêtes chevalines et charrue ». C'est peu, comparé aux 132 foyers que compte alors la communauté. Ceci est d'autant plus frappant que la proportion d'agriculteurs et d'éleveurs oscille entre 80 à 90 % de la population locale. Absence aussi dans les



Au Moyen Âge, le fer est une denrée coûteuse. A l'exception du soc et du coutre, les « charrues » sont en bois. Troistorrents, charrue de la fin du XVIII^e siècle.

quelques inventaires après décès que nous avons consultés. On repère certes des pelles, des pioches, des bûches, des fossiers ; par contre, presque jamais d'aires ou de charrues. A Troistorrents comme en beaucoup d'endroits, les labours s'effectuent à la main, que les parcelles soient grandes ou petites, que les terres soient pentues ou non, superficielles ou profondes. L'instrument tracté, même s'il paraît plus économe en main-d'œuvre et en temps, reste rare et cher. Cette cherté relève peut-être moins de son prix de construction – car pour l'essentiel l'outil est en bois et comporte peu de pièces en fer –, que des frais inhérents à son utilisation. Bon an mal an, une charrue nécessite l'entretien d'une « bête de labour », bœuf ou cheval, même si parfois une vache ou une génisse peut faire l'affaire. Il va sans dire que cette contrainte limite singulièrement la diffusion de l'engin : la majorité des paysans ne peut s'autoriser le luxe de nourrir un animal à seule fin de servir comme bête de labour.

La possession d'un train de labour donne à son propriétaire une position notable dans la société du lieu. Il dispose d'un moyen que la plupart n'ont pas et qu'au besoin il faut emprunter ou louer. Gageons que Jean et Jaquet Vignyod surent en faire état au moment favorable.

Prieur et syndic

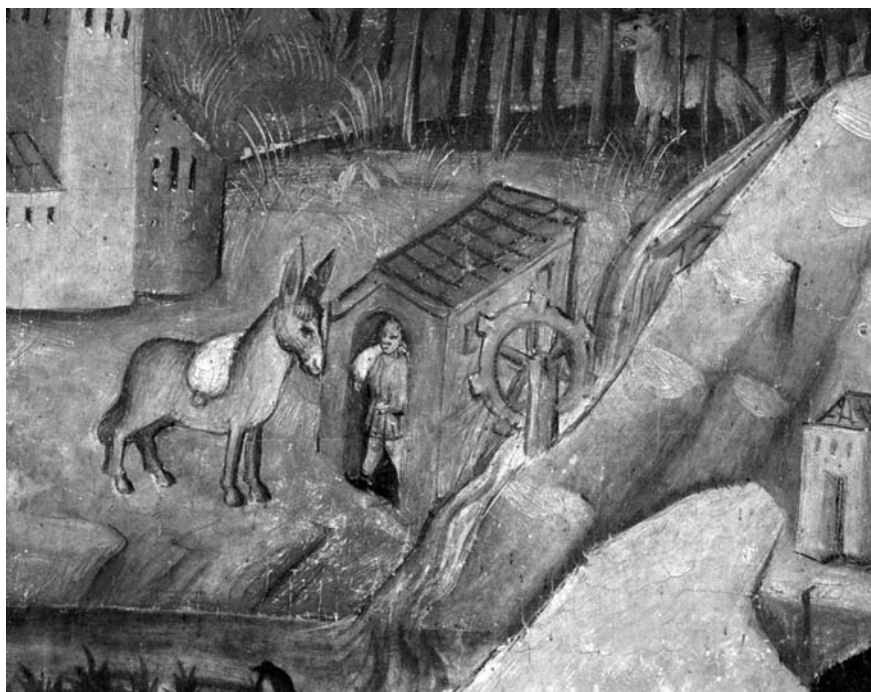
Entre 1371 à 1401, la présence de Jaquet se rencontre dans de nombreux documents notariés : testaments, donations, échanges, ventes où il figure le plus souvent à titre de témoin voire de caution. Familier et beau-frère du notaire Pierre de Stabulo, gageons qu'il sait couramment lire et écrire.

Aux alentours de 1387, Jaquet entre de plain-pied dans la carrière des honneurs. Succédant à son père, il devient prieur de la respectable confrérie du Saint-Esprit⁶. Cette association religieuse, formée de laïcs, se veut tout d'abord une institution de dévotion et d'entraide dont les revenus, les contributions annuelles et les legs permettent la prise en charge des services funèbres et l'organisation de messes dites pour le repos de l'âme des confrères défunts. A ces missions confraternelles s'ajoutent le secours aux pauvres, l'assistance aux orphelins et l'entretien d'une partie des luminaires de l'église paroissiale. Le banquet annuel est un autre temps fort. Il ranime les sentiments mutuels et implique une convivialité qui contribue à resserrer les liens d'amitié. Ce repas pris en commun, qui a lieu aux alentours de la Pentecôte, s'accompagne d'une distribution de vivres aux indigents de la paroisse.

Cette institution joue un grand rôle au sein de la collectivité « chorgue » du moment. Elle donne à la communauté un sentiment de corps, de sécurité. Elle n'est pas sans exercer une influence politique marquée dans la vie villageoise. La charge de prieur attribuée à Jaquet Vignyod représente une dignité très recherchée, point de mire des familles bien en vue qui ont atteint un certain degré d'aisance et qui désirent faire reconnaître leur honorabilité.

En mars 1401, et alors qu'il a déjà testé, on retrouve Jaquet co-syndic de Monthey et arbitre dans un litige à propos de l'utilisation de l'alpage d'Onnaz opposant les ressortissants de la châtellenie de Monthey aux Vionnards⁷. Malheureusement, le registre de l'audition des divers témoins convoqués et entendus est incomplet ; ainsi, ne connaît-on pas la tournure finale de cette affaire.

Vers la même époque toujours et en bon chrétien fortuné, Jaquet Vignyod fonde et dote la chapelle Saint-Antoine en l'église de Troistorrents, c'est ce que nous



Le meunier est un personnage en vue au Moyen Âge, mais cette occupation n'est souvent qu'accessoire. Souvent ils ont mauvaise presse, soupçonnés qu'ils sont de voler leur clientèle. (Détail de l'adoration des Mages, vers 1440. Eglise de Valère Sion)

apprend le testament de son petit-fils le chapelain Jean Vignyod⁸. En bref, Jaquet Vignyod est un Monsieur respecté, au parcours de vie bien rempli.

Jean mon fils

Sa réussite personnelle, il la transpose également dans le domaine des alliances familiales. Une maison aisée se doit d'organiser l'avenir de sa descendance. Et notre personnage sait allier stratégie matrimoniale et sens des affaires.

Jean Vignyod, le fils cadet, épouse, en premières noces Agneleta, la fille de Rolet Porteri, coutelier et bourgeois de Monthey⁹. Avec ses frères, cousins et beau-frère, il détient la fonction estimée de la porterie du château comtal. Un acte du 3 mai 1329 énumère les droits et les devoirs liés à cet emploi. Les portiers tiennent deux maisons voisines de la porte castrale, ils ont droit les premiers à quatre chars de foin récoltés dans les pâturages. Il leur revient aussi une part des moissons perçues

sur les taillables du comte de Savoie et toutes les têtes de ruminants abattus dans l'enceinte du château. Ils touchent aussi une redevance de 12 deniers sur chaque homme emprisonné; de 10 sous par chevalier, et de 5 par donzel, introduisant une première bête dans le château. De plus, à la fête de Saint-Clément, le châtelain leur verse 60 sous de rente annuelle et ils reçoivent encore 2 sous et 6 deniers mauriçois sur les hommes cédés au comte par feu noble Giraud d'Allinges.

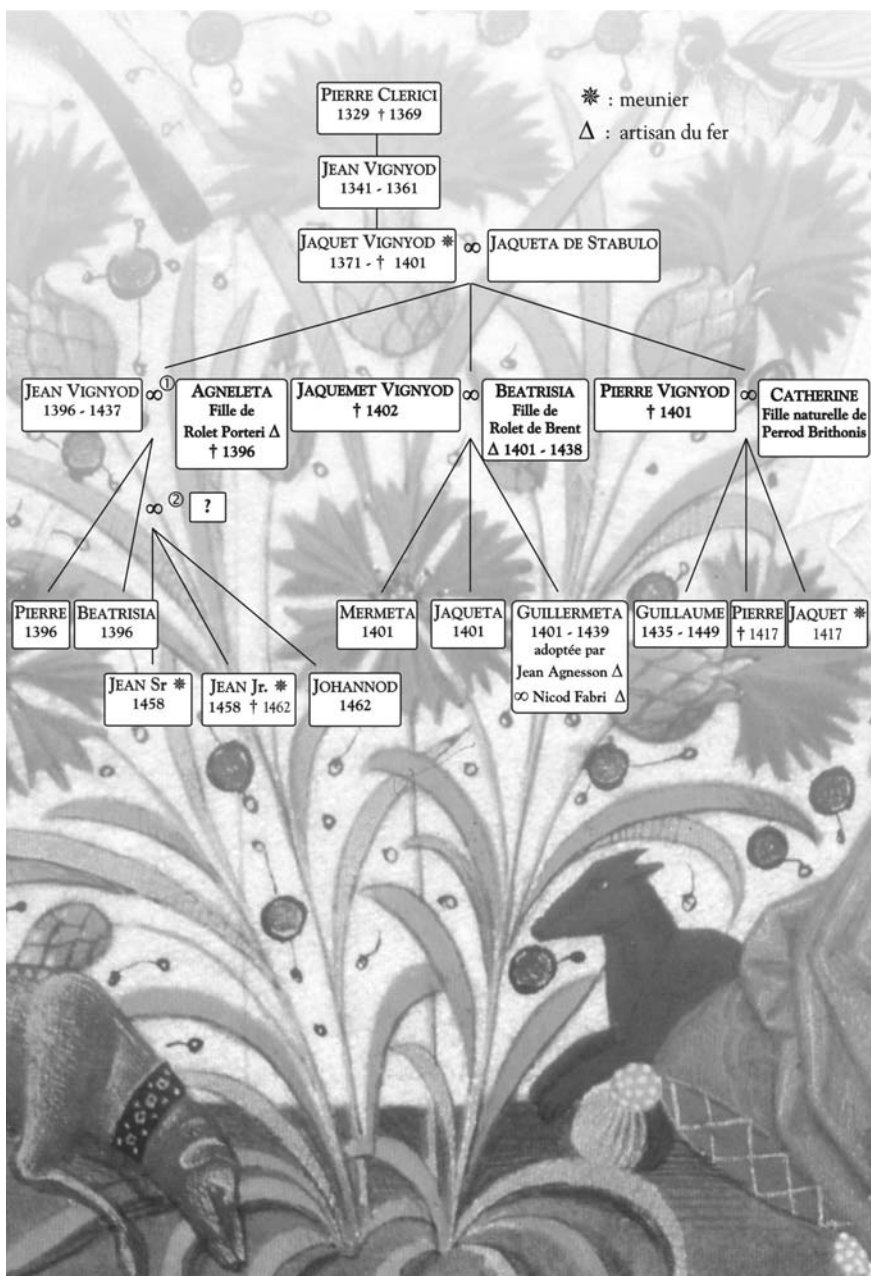
En revanche, le portier et sa famille ont l'obligation d'assumer la garde de la porte, de pourvoir au guet, de rentrer les récoltes dues au château pour le guet, de livrer chaque jour une « faylle sèche ? » de la Toussaint au Carême et de participer à la chevauchée comtale avec tous ceux qui résident dans la porterie soit l'enceinte du château¹⁰. Au final, un bilan de la fonction plutôt positif, des revenus qu'on jugera fort appréciables et un mariage des plus réussis pour le fils Vignyod.

Jaquemet et Pierre mes autres fils

Jaquemet Vignyod, autre fils de Jaquet, s'unit à Béatrice, fille de Rolet de Brent¹¹. Les frères Jean et Rolet de Brent appartiennent aux familles bourgeoises les mieux en vue de Monthey. Détenteurs du fief noble dit de Meynier, ils disposent de nombreuses terres et autres biens assis tant dans la châteltenie de Monthey que sur Massongex/Daviaz, biens qu'ils louent, à plus de soixante feudataires. Conjointement au recteur de la chapelle Saint-Théodule de Monthey, les deux frères perçoivent encore plusieurs dîmes sur le territoire de Troistorrents : « *celle qui se lève du torrent de Chinarilles jusqu'à Passu ; celle qui se prend sur Chièse depuis le lieu dit Stabulo jusqu'au lieu-dit En Vérauz. De même encore celle que l'on perçoit sur Crie et Douz Chabloz* »¹². Une famille de nantis donc avec laquelle il est bon de faire alliance et ceci d'autant plus que les deux frères de Brent n'ont aucun héritier mâle du moins repérés dans nos sources.

Mais si Jean s'occupe plus particulièrement de la gestion des biens-fonds familiaux, Rolet s'engage résolument dans les activités artisanales à vocation quasi industrielle. En février 1393, avec son compère et forgeron Jean Agnesson, ils achètent à noble Jean Patricii sa part restante du grand martinet (marteau hydraulique) avec meules à aiguiser, qu'il possédait encore à Monthey¹³. Il s'agit certainement du martinet construit en 1370 par le susnommé Patricii alors châtelain du lieu, qui s'était engagé à vendre aux Montheysans la livre de fer un denier moins cher qu'aux gens de Saint-Maurice et autres lieux¹⁴.

Après les modalités d'usage, l'acte de 1393 conclut avec la prestation de service des témoins. Et qui trouve-t-on, devinez ? Jaquet Vignyod, Jacquemet son fils¹⁵ et



« Moi et ma descendance », quatre générations de Vignyod. (E. Bezat)



Le martinet est un engin composé d'un marteau placé à l'extrémité d'une longue queue horizontale. Un arbre à came entraîné par une roue hydraulique lui procure le mouvement. (Forge Lugon-Moulin, Martigny-Bourg).

Rolet Portery, ce dernier étant à la fois beau-frère de Rolet de Brent¹⁶ et... de Jaquet Vignyod. Somme tout quitte à simplifier un peu : une affaire de famille ! La stratégie matrimoniale de Rolet ne s'arrête pas en si bon chemin. Sa seconde fille, Marguerite, épouse maître Voucher de Petra Fontana, chaudronnier habitant Monthey, possesseur lui aussi d'un martinet et, de plus, collègue de travail du forgeron Jean Agnesson. Quant à la dernière, Perroneta, elle lie sa destinée à un autre artisan, Jaquet Paernat, propriétaire du grand foulon et du battoir situé à Verpont, un hameau de Monthey.

Les « usiniers » de la châteltenie, qu'ils soient meuniers, couteliers, forgerons ou autres, se tiennent donc mutuellement les coudes et pratiquent entre eux une politique d'alliances matrimoniales bien conduite. Et cela va même très loin. A sa mort qui survient en pleine force de l'âge, vers 1401, Jaquemet Vignyod laisse trois fillettes. Béatrice de Brent, leur mère, convole peu de temps après en secondes noces avec Johannod Fabri de la Vallée d'Abondance. Le nouveau couple qui ne semble pas vouloir élever les fillettes nées de la première union les confie donc aux soins de leur grand-père, Rolet de Brent.

L'une d'elle, Guillermette, sera adoptée peu après par le couple Agnesson privé d'héritiers et que nous avons déjà rencontré. Une dizaine d'années plus tard, Jean Agnesson donnera la main de Guillermette à Nicod Fabri, un forgeron de Monthey, qui détient lui aussi un martinet.

Terminons ce rapide tour d'horizon « industriel », et revenons aux Vignyod. En 1399, trois ans avant sa mort Jaquemet qui réside au chef-lieu, atteint un sommet dans sa carrière. Il est nommé lieutenant du vice-châtelain de Monthey, Guillaume Brithonis pour le gouverneur Guillaume de Sardis d'Alexandrie. Nomination due aux seules capacités du titulaire? Pas seulement sans doute quand on découvre que son frère, Pierre Vignyod, a épousé une certaine Catherine, fille naturelle de Perrod Brithonis, un oncle de Guillaume justement. Quant à Pierre, décédé avant 1401, comme l'indique le testament de son père, avouons que l'on ne sait pratiquement rien de lui, sinon qu'il semble avoir détenu le moulin situé en contrebas du pont de la Tine.

Un équilibre fragile

Jaquet n'aura finalement pas de chance avec sa descendance ; pourtant tout avait bien commencé, la toile du réseau familial se révélait bien tissée. Deux de ses fils, Pierre et Jaquemet, décèdent jeunes, nous l'avons vu et ils laissent veuves et enfants en bas âge. Quant à Jean, il perd son épouse Agneleta en 1396 déjà, et se remarie peu de temps après avec une inconnue de nos sources.

A la génération suivante, nous apercevons surtout Guillaume, fils de Pierre, qui sera lui aussi prieur de la confrérie du Saint-Esprit ainsi que son frère Jaquet qui vend le moulin sous le pont de la Tine à Jean Murat¹⁷. Nous rencontrons encore leurs cousins, les enfants de Jean Vignyod prénommés tous deux Jean, l'un dit senior, l'autre junior. Ce sont eux qui, le dernier jour de février 1458, reconnaissent jouir en toute propriété du moulin et du battoir édifiés au-dessus du pont de la Tine¹⁸. Par la suite, les Vignyod tirent leur révérence, et leur présence se fait beaucoup plus discrète dans les documents écrits.

Ne croyons surtout pas que cette imbrication intime entre relations familiales et contrôle du pouvoir soit quelque chose d'exceptionnel. La communauté est un organisme vivant à l'équilibre fragile au sein duquel les positions ne sont jamais fixées, et toujours susceptibles d'être remises en cause. Finalement, n'est-ce pas ce que l'on constate chez les Vignyod ?

Jaquet Vignyod en actes

(Remarque: Nous avons gardé la graphie des divers textes)

- 1371 septembre 1916.** Troistorrents. Legs et rente de Pierre de la Cresta en faveur de l'église de Troistorrents. Témoins: Jacques Leysier curé de Muraz, **Jaquier Vigniot** de Troistorrents, Perret Gayet et d'autres non-nommés. Notaire: Jean Mistralis de Troistorrents (AC3Torr. I 22 pg).
- 1381 mai 31.** Troistorrents, Perréaz. Legs de Perret Fay, à l'église de Troistorrents. Témoins: **Jaquet Vignyo**, de Troistorrents, Jean de Perreaz, Jean dit de Langes habitant Coleire, Perrod Gylliet de Piris et d'autres non-nommés. Notaire: Pierre de Stabulo (AC3Torr. I 24 pg)
- 1383 octobre 16.** Troistorrents, les Ruvines. Legs de Rolet Colombin à l'église de Troistorrents et à la confrérie du Saint-Esprit. Témoins: **Jaquet Vignyo**, Martin dit Borgeys et d'autres non-nommés. Notaire: Pierre de Stabulo (AC3Torr. I 25 pg).
- 1386 mai 6.** Troistorrents. Legs de Jaquet Mermeti de Piris, à l'église de Troistorrents à l'instance de son curé Guillaume Raficel. Témoins: Jacqueroed Fornajo de Tassonaire, **Jaquet Vignyo** de Troistorrents et Jacquérod Devanteri. Notaire: Pierre de Stabulo (AC3Torr. I 28 pg).
- 1387 mai 27.** Accord entre Michodus Regis habitant Pley d'une part, Guillaume Raficet curé de Troistorrents et **Jaquet Vignyo** prieur de la confrérie du Saint-Esprit dudit lieu d'autre part. A la demande de Hudryodus Rissonat dit de Prato décédé, ledit Michod remet à l'église et à la confrérie du Saint-Esprit 20 sous mauriçois soit 10 sous à l'une et 10 sous à l'autre. Témoins: Perrod Ravissod de Colueyre, Jean Rosseri de Macherex, Jean Ros dou Bugnyon et plusieurs autres non-nommés Notaire: Pierre de Stabulo (AC3Torr. D3/5 pg).
- 1388 juillet 2.** Troistorrent. Testament de Jaqueta, veuve de Jaquet de Perreaz, en faveur de l'église de Troistorrents et de la confrérie du Saint-Esprit. Témoins: le vénérable Valtherio de Pontya, jurispérite demeurant à Monthey, Humbert Albi de Vouvry, Guillaume Brithonis de Monthey, Ansermodus Porteri de Monthey, tous clercs et notaires publiques, **Jaquet Vignyo** de Troistorrents. Notaire: Pierre de Stabulo (AC3Torr. D3/4 pg).
- 1390 septembre 14.** Troistorrents. Legs de **Jaquet Vignyo** à l'église de Troistorrents et à la confrérie du Saint-Esprit dudit lieu, ainsi qu'à son fils Jean de toute la terre située au lieu-dit Tyery de Combassia. Témoins: Guillaume Raficel curé de Troistorrents, et les frères Pierre et Mermet de Stabulo. Notaire: Mermet de Stabulo commis aux minutes de Pierre de Stabulo (AC3Torr. I 30 pg).

- 1391 juillet 13.** Troistorrents, Colaire. Perrod Ravissod de Colaire lègue au curé de Troistorrents une vache appelée Blandina, et à l'église du lieu une coupe de froment de rente assignée sur un champ situé à Colaire et institue héritier universel son neveu Pierre Ravissod. Témoins : le curé Guillaume Raficel, **Jaquet Vignyo** et d'autres non-nommés. Notaire : Jean Mistralis de Troistorrents (AC3Torr. I 31 pg).
- 1391 août 6.** Troistorrents, Colaire. Legs de Perrod âgé de plus de 17 ans, à l'église de Troistorrents et à la confrérie du Saint-Esprit. Témoins : **Jaquet Vignyo**, Jean Rosset d'Escueretaz et d'autres non-nommés. Notaire : Jean Concily de Monthey, commis aux minutes d'Antoine Concily de Monthey (AC3Torr. I 32 pg).
- 1393 janvier 16.** Troistorrents. Reconnaissance de biens de Mermeta Ravissodaz en faveur de noble Ansermod Portery. Témoins : **Jaquet Vignyo**, Henri Bastard et Jean Agnesson. Notaire : Rolet Paernat (ACMonth. D19 pg).
- 1393 février (?).** Monthey. Rolet de Brent et Jean Agnesson achètent à noble Jean Patricii de Martigny la part restante de son martinet ainsi que les meules à aiguiser qu'il possède à Monthey pour la somme de (—). Témoins : **Jaquet Vignyo**, son fils **Jaquemet** fabricant de plattes (?) et Rolet Portery, coutelier, tous de Monthey (sic). Notaire : Jean Consili (Apr. pg).
- 1396 février 10.** Troistorrents, en sa maison d'habitation. Testament de Jean Mugnery alias Challet en faveur de l'église de Troistorrents. Témoins : Pierre Paernat curé de Muraz, Jean Trottyer de Piris, **Jaquet Vignyo** de Troistorrents, Mermet de Ponte, Jaquerod Mistralis de Melleon, Jaquerod Devaneri de Piris, Perrod dit Truchod de Canali, Perrod de Chinarilles habitant Troistorrents et Jean dit Collumbin habitant du même lieu. Notaire : Mermet de Stabulo (AC3 Torr. D3/7 pg).
- 1396 mars 22.** Troistorrents. Legs d'Agneletta, fille de Robert Portery de Monthey (*épouse de Jean Vignyo fils de Jaquet*), à l'église de Troistorrents et à la confrérie du Saint-Esprit. Elle institue ses héritiers, ses enfants Pierre et Béatrice. Témoins : Jean Combat curé de Troistorr., Robert Paernat de Monthey, et d'autres non-nommés. Notaire : Mermet de Stabulo (AC3Torr. I 35).
- 1396 novembre 29.** Troistorrents, Macherel. Legs de Jean Benedicti à l'église de Troistorrents. Témoins : **Jaquet Vignyo**, Jean Rossier, Jaquerod Mistralis et d'autres non-nommés. Notaire : Mermet de Stabulo (AC3Torr. I. 36 pg).
- 1400 février 17.** Troistorrents. Legs testamentaire des époux Catherine et Jean en faveur de l'autel Saint-Antoine en l'église de Troistorrents. Témoins : Guillaume Brithonis de Monthey. **Jaquet Vignyo** et d'autres non-nommés. Notaire : Pierre Mabillon de Monthey (AC3 Torr. I 41 pg).

1401 janvier 11. Monthey, en la place derrière la maison du notaire stipulateur, testament de **Jaquet Vignyod**, avec legs à l'autel de Saint-Antoine érigé dans l'église de Troistorrents et à la confrérie du Saint-Esprit. Ces donations sont garanties notamment sur deux moulins situés au lieu dit "En la Tynaz", desquels moulins, un est placé au-dessus du pont et l'autre au-dessous. Suivent les dispositions faites à ses enfants. Témoins: Guillaume Brithonis, Anthonod Alix, Robert Paernat, Jean Consili, Jaquet, fils de Mermet de Piris, Martin dit Borgez, Antoine de Passu, Vuillermet de Chinarelyes et plusieurs autres non nommés. Acte tiré des minutes et protocoles d'Antoine Consili par Jean Consili, son fils, notaire rémissaire des actes de son père. L'acte a été établi en la place derrière la maison du dit notaire, à Monthey (AC3 Torr. I 45 pg).

1401 février 7. Monthey. Le curé de Troistorrents, Jean Combat, demande à Guillaume Brithonis comme tuteur de Vuillermetta, fille de Jean Mugneri, et à ses consorts, de payer à l'église une rente due en vertu d'un titre de 1356. Témoins: noble Jean Majoris de Monthey, **Jaquet Vignyod** de Troistorrents et Pierre de Prateys. Notaire: Mermet de Stabulo (AC3Torr. I 46 pg).

1401 mars. (?), Verbal d'interrogation de témoins dans le conflit opposant les ressortissants de la châtelainie de Monthey et les habitants de Vionnaz au sujet de l'alpage d'Onnaz. Parmi les syndics de Monthey: **Jaquet Vignyod** (ACMonth. C 2 pp).

1401 juillet 31. Troistorrents, legs de Martin dit Boschex de Monthey à l'église dudit lieu Troistorrents. Témoins: **Jaquet Vignyod**, Jean Fran du Pas, et Jean de la Montau (Montan). Notaire: Mermet de Stabulo (A 3 Torr. I 47 pg).

Notes

1. une version abrégée de cet article a paru dans: « *Au fil du paysage et de l'eau, La longue histoire des moulins de la Tine à Troistorrents* », 2005, pp. 63-67.
2. AC3Torr. I 45.
3. La Tinaz ou Tine est un affluent de la Vièze qui prend sa source dans le vallon de Morgins.
4. AC3Torr. I 30.
5. Pierre Dubuis: Une économie... t. 2, p. 137, note 119.
6. AC3Torr. D 3/5.
7. ACMonth. C 2. Aujourd'hui l'alpage d'Onne CN 1284, coord. 556.400/125.600. Les co-syndics de l'époque sont: Ansermod Portery, Jaquet Vignyod, Jean de Brent et Nicod d'Estaviaco, Jacques Columbi étant châtelain de Monthey. Notons que Jaquet Vignyod est toujours vivant le 31 juillet 1401, où il est témoin d'un don en faveur de l'église de Troistorrents (AC3Torr. I 47).
8. AC3Torr. I 153.
9. A pr. Le 19 mars 1396, Agneleta, fille de feu Rolet Portery, épouse de Jean, fils de Jaquet Vignyod, lègue 1 bichet de froment à l'église de Collombey.
10. Gremaud: Documents 1561.

11. ACMonth H 16.
12. ACMonth D 4.
13. Apr. Le document étant altéré, on ne connaît pas le prix de cette transaction.
14. Pierre Bioley: « *Quelques notes sur Monthey* », Petites Annales valaisannes 1926, pp. 13-15, 20-30.
15. Jaquemet Vignod est peut-être qualifié de fabricant de plattes (?) sans doute ces écailles de métal que l'on utilisait dans la fabrication du costume militaire.
16. A pr. Parchemin tronqué. Perroneta Portery, du consentement de son frère Rolet, fils de Jean, apporte sa part de la porterie du château de Monthey à son mari Rolet de Brent.
17. AC3Torr. D 7.
18. ACMonth D 52.

Bibliographie sommaire

Ariès Philippe et Duby Georges (dir. de) 1985: *Histoire de la vie privée, t. 2. De l'époque féodale à la Renaissance*. Seuil.

Bezat Pierre-Alain 2005. *Au fil du paysage et de l'eau. La longue histoire des moulins de la Tine à Troistorrents*. Guide VIMOTI 1. Troistorrents.

Bourin Monique, Durand Robert 1984: *Vivre au village au Moyen Age. Les solidarités paysannes du 11^e au 13^e siècle*. Messidor/Temps actuel.

Burgièrre André, Klapisch-Zuber Christiane ea (dir. de) 1986: *Histoire de la famille, t. 1, Mondes lointains et mondes anciens*. Armand Colin.

Dubuis Pierre 1990: *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines (1250-1500)*. Cahiers de Vallesia 1, 2 volumes, Sion.

Dubuis Pierre 1994: *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIV-XVI^e s.)*. Cahiers lausannois d'Histoire médiévale, vol. 13, Lausanne.

Dubuis Pierre 1995: *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes 1400-1550*. Cahiers lausannois d'Histoire médiévale, vol. 16, Lausanne.

Flandrin Jean-Louis 1984: *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*. UH Seuil.

Ginzburg Carlo 1980: *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*. Aubier Histoires.

Montandon Alain 1995: *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre. Du Moyen Age à nos jours*. Seuil.

Viallet Hélène (dir. de) 1996: *Au fil de l'eau. Moulins et artifices d'autrefois*. Anancy.

Abréviations

ACMonth.	Archives communales Monthey
AC3Torr.	Archives communales Troistorrents
Apr.	Archives privées
pg.	parchemin
pp.	papier